



Désaccord par la famille paternelle adoption de mes enfants par mon mari

Par **Elolily44**, le **21/06/2019** à **07:17**

Bonjour.
Le père de mes enfants est décédé depuis 8 ans. J'ai refais ma vie et me suis mariée. Nous avons 2 enfants ensemble. Mon mari souhaite adopter mes deux filles. Il les a élevé quasiment toute leurs vies. La grand mère paternelle n'est pas d'accord pour l'adoption. Ses enfants non plus (donc oncle et tante de mes filles).
Ma question est : peuvent ils empêcher l'adoption ? Ont ils un recours pour s'y opposer ? Mes filles sont d'accord et moi aussi, elles ont 9 ans et 13 ans.
Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **21/06/2019** à **07:21**

Bonjour,
Non, la famille paternelle ne peut pas s'opposer à une adoption mais il faudra savoir ce qui est possible de faire : adoption simple ou adoption plénière. Voyez un avocat spécialisé en droit de la famille ou votre notaire.

Par **Elolily44**, le **21/06/2019** à **08:36**

On ne veut pas d'adoption plénière. En aucun cas nous ne voulons supprimer la filiation paternelle. On veut seulement unifier notre famille

Par **Tisuisse**, le **21/06/2019** à **08:41**

Donc, vous vous passez de l'opinion de la famille parternelle, cela ne la rergarde pas puisque leurs droits ne sont pas touchés.

Par **Elolily44**, le **21/06/2019** à **09:33**

Merci pour votre aide